

# DES AIDES FINANCIERES A SAISIR POUR LE SECTEUR DU TOURISME

## Destination France

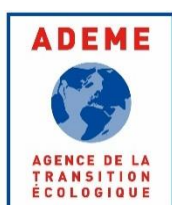
Plan de reconquête et  
de transformation du tourisme

### Les nouveaux dispositifs mis en place par l'Etat via le Plan DESTINATION France

*Certes la saison touristique est lancée... et le temps n'est pas au montage de dossiers !*

*Mais il ne faudrait pas que la Dordogne passe à côté des opportunités offertes par de nouvelles aides financières... d'autant que certains dispositifs demandent un dépôt des dossiers avant fin septembre.*

*Voici les principales mesures (liste non exhaustive) susceptibles d'intéresser les prestataires de notre département :*



### FONDS TOURISME DURABLE

> des changements à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022

Destination  
France   
Plan de reconquête et  
de transformation du tourisme

#### **Restaurateurs et hébergeurs, accélérez votre transition écologique !**

Le Fonds Tourisme Durable (FTD) est désormais lié à DESTINATION FRANCE et est doté d'un nouveau budget de 70 M€ jusqu'en 2024. Les volets 1 et 2 sur **l'hébergement et la restauration** restent pratiquement inchangés (**90 actions éligibles**).

**A retenir** : le CDT Dordogne organise un webinaire **Lundi 3 octobre 2022** afin de présenter les aides en détail (inscriptions via une prochaine newsletter).

Votre contact : Yann DUCATTEUW, chargé de mission du CDT Dordogne- [y.ducatteuw.ftd@tourismeperigord.com](mailto:y.ducatteuw.ftd@tourismeperigord.com)

# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

## « FONDS TOURISME DE SAVOIR-FAIRE »

de la DGE (Direction Générale des Entreprises) - 18 mai 2022-30 septembre 2022



### **TPE et PME, faites connaître votre savoir-faire au public !**

Une enveloppe de 5 millions d'euros est consacrée au développement du tourisme de savoir-faire, via l'accompagnement par l'Etat d'a minima **100 projets d'ouverture d'entreprises artisanales et industrielles aux touristes français et internationaux**. Mise en œuvre confiée aux Régions.

En savoir plus : Télécharger la [lettre de candidature](#) et le [cahier des charges AMI](#)

*D'autres aides s'adressent plus spécifiquement aux collectivités comme l'opération « Sentiers de Nature ».*

Votre contact : Service Tourisme du Département. Sébastien REGNER- [s.regner@dordogne.fr](mailto:s.regner@dordogne.fr)

*A noter que le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine a mis en place tout un panel d'aides pour le secteur du tourisme.*

En savoir plus : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/tourisme>

**Le CONSEIL DEPARTEMENTAL de la Dordogne (Service Tourisme) et le COMITE DEPARTEMENTAL du TOURISME (CDT24), dans le cadre du Pôle tourisme départemental, sont à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans votre projet touristique :**



**CONSEIL DEPARTEMENTAL (Service tourisme) - Evelyne VALADIE - [e.valadie@dordogne.fr](mailto:e.valadie@dordogne.fr)**



**COMITE DEPARTEMENTAL du TOURISME (notamment classements, marques et labels) :  
Pôle ingénierie - Marie Pascale RAYNAUD - [cdt24direction@wanadoo.fr](mailto:cdt24direction@wanadoo.fr)**

### POUR TOUT COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LES AIDES DE L'ETAT LIEES AU TOURISME

Votre contact à la PREFECTURE de la Dordogne : Baptiste VERRET- Elève fonctionnaire à l'Institut national du service Public. Chargé de mission- Cabinet du préfet- mail : [baptiste.verret@dordogne.gouv.fr](mailto:baptiste.verret@dordogne.gouv.fr)